



Règlement du concours photo « Objectif patrimoine »

1 .L'organisateur

Le concours photo « Objectif patrimoine » est organisé par le Relais du visiteur. L'objectif du concours est de partager et de valoriser les plus belles images des communes de Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville d'encourager davantage de personnes à découvrir et à explorer le territoire du Pays des 4 Bras. Le vernissage et la remise des prix auront lieu également le 30 juin 2019. Les photographies sélectionnées seront exposées au « 38 » rue de Bruxelles, 38 à 1470 Genappe du 30 juin au 7 juillet 2019.

2. Les conditions générales

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels. La participation est **gratuite**. Les inscriptions doivent être uniques et individuelles.

Le concours a pour but de montrer en image le patrimoine du Pays des 4 Bras (regroupant Genappe, Les Bons-Villers et Villers-la-Ville). Chaque participant pourra soumettre **trois** photographies maximum d'un ou plusieurs biens, lieux ou activités de leur choix situés sur le territoire du Pays des 4 Bras. Les 30 meilleures photographies seront exposées lors de l'exposition du 30 juin au 7 juillet 2019.

Les fichiers doivent être transmis **pour le 15 juin 2019 au plus tard**.

- La taille de la photo sera de minimum 2000 x 3000 pixels et de maximum 2 mb.
- Les photos seront envoyées au format numérique « JPG » sur l'adresse maud@relaisduvisiteur.be via le site We Transfer ou transmises via un support USB dans nos bureaux situé au « 38 », rue du Bruxelles, 38 à 1470 Genappe.
- Le nom du fichier photo apparaîtra comme suit : « **OP-votrenomprénom.jpg** ».
- L'objet de l'email apparaîtra comme suit : « Concours photo – Objectif patrimoine - nom-prénom ».
- Pour chaque photo, vous indiquez la date et le lieu de la prise de vue ainsi qu'une phrase « accrocheuse » définissant la photo (titre de la photo).

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

3. La sélection

Les photographies seront évaluées de manière anonyme par le jury sur leur originalité, le respect du thème ainsi que sur la séduction engendrée par la prise de vue. Les photographies ayant remporté la plus grande adhésion du jury seront ensuite **exposée du 30 juin au 7 juillet 2019** «38 » rue de Bruxelles, 38 à 1470 Genappe.



4. Les prix

Le 1^{er} prix remportera un baptême de l'air en ULM au dessus des Ruines de Villers-la-Ville ou de la butte du Lion de Waterloo offert par ULM Baisy-Thy. La deuxième et troisième place remporteront un cadeau surprise offert par nos partenaires touristiques.

La remise des prix aura lieu le 30 juin 2019 à 11h30 lors du vernissage de l'exposition au 38, rue du Bruxelles à Genappe.

5. Annonce des résultats

Les résultats seront dévoilés lors de la remise des prix et du vernissage le 30 juin 2019 ainsi que sur les réseaux sociaux.

6. Composition du jury

Il sera constitué des 8 personnes issues des 3 communes du territoire.

7. Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires de toutes les personnes identifiables pour sa diffusion. En participant à ce concours, l'auteur autorise le Relais du visiteur à reproduire et diffuser ses photographies via sa page Facebook, son site Internet, lors de l'exposition et sur tous les supports destinés à promouvoir le territoire. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur. Aucune indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée.

8. Responsabilité :

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

9. Obligation

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les candidats participants. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature